



Union européenne – Informations générales

- Futur hémicycle européen 2019-2024
- Plan coordonné sur l'intelligence artificielle
- Mesures d'urgence Brexit
- Trilogues Règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale

Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Echange de vues en ENVI sur les dispositifs médicaux.
- Nouvelle Plateforme de l'UE sur les maladies rares
- Projet Horizon 2020 -transformation numérique de la santé et des soins.

FAMILLE/JEUNESSE

- Taux d'utilisation congé paternité/ congé parental

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Accord provisoire Autorité européenne du travail – localisation du futur siège
- Avis du CESE pour une directive cadre pour des systèmes de revenu minimum.
- Recueil EAPN - lutte contre la pauvreté des travailleurs
- Question parlementaire sur le « faux » travail indépendant
- Initiative citoyenne européenne « Europe CARES ».

Agenda

Publications

FOCUS : Moment charnière pour la liberté de circulation.

Si le Brexit commence à exaspérer sérieusement les partenaires européens, il ressemble surtout à une saga (de moins en moins drôle) et surtout sans fin.

Face à la possibilité de plus en plus probable d'un Brexit sans accord, l'Union européenne à 27 et les Etats membres prennent chacun de leur côté leur responsabilité et adoptent des mesures d'urgence afin de défendre un des principes inhérents, sinon LE principe inhérent au projet européen, à savoir le droit fondamental à la liberté de circulation et en particulier des personnes.

Un règlement européen, en discussion, prévoit ainsi des mesures d'urgence afin d'assurer aux citoyens européens résidant au Royaume-Uni mais également aux citoyens britanniques résidant dans l'UE la continuité des droits à la sécurité sociale, sans réciprocité de la part du Royaume-Uni, en tout cas pour l'instant.

Cette approche généreuse constatée dans les Etats membres de l'UE vient rappeler avec force que la liberté de circulation, présentée par les *Brexiters* comme un terreau du « tourisme et dumping social », est la pierre angulaire du projet européen et que toute entorse à son principe en menace l'équilibre général.

Afin de re-légitimer ce principe cardinal, il faudrait une modernisation dans le plus bref délai des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale, dans certains cas obsolètes et peu adaptées aux défis actuels de la mobilité, tant pour les citoyens européens que pour les organismes nationaux et locaux de sécurité sociale.

En l'absence d'un accord rapide sur la révision de ces règles, actuellement en discussion, la question pourrait ne pas être intégrée au programme des travaux de la prochaine législature parlementaire ou être laissée à de potentielles majorités politiques eurosceptiques et/ou extrémistes.

Il serait alors peu probable qu'un nouveau texte de révision voie le jour avant les 5, 10 ou 15 prochaines années et certaines prises de position, aujourd'hui minoritaires, telle que celle sur l'indexation des prestations familiales, pourraient se renforcer à l'avenir, remettant en cause les principes même de la coordination européenne des systèmes nationaux de sécurité sociale.

Certaines positions des co-législateurs peuvent pourtant être qualifiées d'inespérées. Elles ont en tous cas le mérite d'exister aujourd'hui, à un moment charnière.

La REIF soutient depuis le début la révision de ces règles et souhaite que les co-législateurs, dans le strict respect de leur légitimité et missions, ne laissent pas tomber un dossier d'aussi grande importance dans les oubliettes de l'histoire européenne...

1.8%

Le taux d'enfants avec un besoin médical non satisfait (Eurostat)

35%

Le reste à charge des patients dans le monde (OMS)

Projection du futur hémicycle 2019-2024.

Le Parlement européen a publié, le 28 février 2019, un kit de presse pédagogique sur les élections européennes, incluant une projection du futur hémicycle 2019-2024. En collaboration avec la société Kantar Public, l'unité de suivi de l'opinion publique du Parlement, il a réparti les sièges entre groupes politiques existants sur la base des sondages nationaux sur les intentions de vote des deux dernières semaines de février. Le Parti populaire européen (PPE), le plus grand groupe politique, ne devrait remporter que 181 sièges sur 705 au nouveau Parlement européen, suivi par le Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates européens (S&D) qui pourrait remporter 135 sièges. Les partis eurosceptiques resteront divisés en plusieurs groupes. Si le nouveau Parlement compterait environ 250 eurodéputés eurosceptiques, aucun groupe dominé par les eurosceptiques ne remporterait probablement plus de 60 sièges. L'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE) pourrait remporter 68 sièges mais ne constituerait la troisième force que si au-moins 20 députés estimés du parti d'Emmanuel Macron, La République En Marche et le MoDem, sont élus.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/2018/8/service/20180820SRV10205/elections-press-kit-fr.pdf>

et: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/files/be-heard/eurobarometer/2019/political-landscape-developments/en-ee19-national-report-1-march-2019.pdf>

Plan coordonné européen sur l'intelligence artificielle.

Le 18 février 2019, le Conseil de l'UE a adopté ses conclusions sur le plan coordonné pour le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) "made in Europe". Le document accueille favorablement le plan d'action de la Commission européenne sur le sujet, publié le 7 décembre 2018 et recommande une série d'actions destinées à faire de l'Europe un acteur de premier plan sur la scène mondiale dans le domaine de l'IA. Il faudrait en premier lieu renforcer les investissements dans ce domaine, renforcer l'excellence dans les applications et les technologies liées et consolider les partenariats entre les industries et les universités. Pour le Conseil, la mise au point d'applications haut de gamme devrait permettre de répondre à des défis tels que la guérison des maladies et l'amélioration de la cybersécurité. Il encourage également la promotion et le développement de technologies clés génériques et d'applications d'IA, sur la base de domaines avancés tels que les soins de santé. Le Conseil appelle par ailleurs à faire en sorte que les données du secteur public et privé soient plus sûres et de qualité et à mettre en place des espaces européens communs de données fiables, notamment afin d'aller vers de nouveaux produits et services fondés sur des données, un cadre d'interopérabilité ainsi qu'une gouvernance en matière de partage des données et de pratiques de réutilisation. Il recommande de faciliter l'accès aux données et d'assurer leur intégrité. Il encourage également la promotion de l'éthique dans les initiatives

en matière d'IA. Enfin, il recommande des actions afin d'améliorer la compréhension et la connaissance, l'enseignement ainsi que la définition de normes dans le domaine.
Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/02/18/european-coordinated-plan-on-artificial-intelligence/>

Proposition de règlement sur des mesures d'urgence en cas d'absence d'accord de retrait sur le Brexit.

Suite à la publication par la Commission le 31 janvier 2019 d'une [proposition de règlement contenant des mesures d'urgence sur la coordination de la sécurité sociale en cas d'absence d'accord](#), la Commission Emploi et affaires sociales du Parlement européen, compétente sur le fond, a adopté le 26 février 2019 par 36 voix pour, 1 contre et 0 abstention, [le rapport de Marian Harkin \(ALDE/ Irlande\) et Jean Lambert \(Verts-ALE/ Royaume-Uni\)](#). Il prévoit des modifications techniques telles qu'anticiper la date d'entrée en vigueur des mesures d'urgence avant la date du retrait du Royaume-Uni de l'UE et qu'un rapport soit présenté d'ici un an par la Commission au Parlement et au Conseil afin que tout problème découlant de la mise en œuvre du règlement soit repéré et résolu. De leur côté, les ambassadeurs des États membres au sein du Comité des représentants permanents du Conseil ont approuvé également [le texte le 22 février 2019](#). Ce dernier insiste sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures d'urgence dès la publication du règlement au Journal Officiel de l'UE (JOUE) et laisse également une marge de manœuvre aux États membres afin de négocier de manière bilatérale avec le Royaume-Uni en cas d'absence totale d'accord de retrait. Le texte final devrait être adopté lors de la prochaine session plénière du Parlement européen du 11 au 14 mars 2019.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/brexit-negotiations_fr

Négociations en trilogue sur les règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Les négociateurs du Parlement européen, parmi lesquels le rapporteur Guillaume Balas (S&D, France), et le Conseil de l'UE sous Présidence roumaine se sont réunis pour le cinquième trilogue le 21 février 2019 afin de poursuivre les discussions sur la révision des règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale. Les colégislateurs ont discuté principalement de la législation applicable : affiliation préalable, notification préalable d'affiliation (articles 12, 15) ; contestation des documents A1 (article 5) et pluri-activité (article 13). Un accord provisoire inter-institutionnel devra être trouvé avant le 18 mars 2019 pour pouvoir faire l'objet d'un vote en plénière au Parlement européen durant cette législature.

Pour plus d'informations, voir:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=849>

Santé

Echange de vues en ENVI sur les dispositifs médicaux.

Le 27 février 2019, la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen a tenu un échange de vues concernant les résultats de l'enquête journalistique mondiale menée par le consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur les implants médicaux. Le représentant de l'ICIJ a rappelé les lacunes de la législation européenne en termes de certification des dispositifs médicaux (DM) à risque et la transparence des informations sur ces produits, révélées par l'investigation. La Fédération européenne des DM, Medtech, ainsi que la Commission européenne ont quant à elles rappelé le contenu de la nouvelle réglementation adoptée en 2017, qui devrait apporter des solutions. Au cours des échanges, les eurodéputés ont appelé à une mise en œuvre rapide des nouveaux règlements ainsi qu'à la plus grande transparence des données concernant les DM. La Commission européenne s'est voulue rassurante, affirmant notamment que 45 demandes d'évaluation d'organismes notifiés ont été reçues, dont 35 sont en cours d'examen. Concernant la transparence, elle a précisé que toutes les informations ne seraient pas ouvertes au public, notamment afin de ne pas inquiéter inutilement les patients. Certains eurodéputés ont regretté l'absence de réelle solution d'ici aux dates d'entrée en application des règlements (2020 et 2022). L'eurodéputée française Michèle Rivasi (Verts/ALE) a dénoncé le flou en matière de gouvernance, en l'absence d'une autorité centralisée en charge de l'autorisation de mise sur le marché des DM. Elle a également manifesté son inquiétude en ce qui concerne la transparence et les alertes en cas d'incidents, non suffisamment garanties selon elle par la nouvelle législation.

Deux jours avant l'échange de vues, le 25 février, six organisations œuvrant dans le champ de la santé publique, dont la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), ont publié une déclaration demandant une application dans les temps des nouvelles règles et la transparence la plus complète concernant l'information sur les DM à risque contenue dans Eudamed.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/committees/video?event=20190227-1530-COMMITTEE-ENVI>

et :

<https://esip.eu/new/details/2/63-Ensuring%20stronger%20rules%20and%20transparency%20on%20medical%20devices>

Nouvelle plateforme de l'UE sur les maladies rares.

Le 28 février 2019, lors de la journée européenne des maladies rares, la Commission européenne a lancé une plateforme européenne d'enregistrement des maladies rares rassemblant les données disponibles sur ces maladies, contribuant à améliorer la recherche dans ce domaine et ainsi d'en améliorer le diagnostic et le traitement.

Accessible au public, elle fusionne des sources de données déjà existantes. Son infrastructure repose sur le répertoire européen des registres, le référentiel central de métadonnées et un outil de protection des données.

Pour plus d'informations, voir :

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-1414_en.htm

Nouveau projet Horizon 2020 pour la transformation numérique de la santé et des soins.

Un nouveau projet financé par Horizon2020, intitulé DigitalHealthEurope, lancé en janvier 2019 pour une durée de deux ans, est destiné à soutenir le travail de l'Europe dans la transformation numérique de la santé et des soins (en lien avec la [communication de la Commission européenne](#) sur le sujet). Un appel à jumelage sera publié durant l'été 2019. Jusqu'à 46 paires d'organisations pourront bénéficier d'un financement. L'objectif est la mise en place de plateformes travaillant à la production de livres blancs et de recommandations dans les domaines suivants : un meilleur accès et un meilleur contrôle des citoyens concernant les données, une meilleure utilisation des plateformes d'infrastructure numérique soutenant les utilisations secondaires des données de santé et la coopération entre les patients et les fournisseurs / prestataires de soins.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/digitalhealtheuropa-get-support-your-digital-transformation-health-and-care-activities>

Famille/Jeunesse

Amélioration des taux d'utilisation des congés paternité et parental par les pères.

Dans le cadre des propositions de la Commission européenne pour favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des parents, l'Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), a publié une étude présentant les données actualisées sur l'utilisation par les pères des dispositifs nationaux concernant les congés paternité et parental.

L'étude montre une augmentation du nombre de pères profitant du congé de paternité mais une sous-utilisation des dispositifs de congé parental par ceux-ci.

Elle identifie également les Etats membres qui devront s'adapter aux futures règles de la Directive sur l'équilibre vie privée et vie professionnelle (10 jours de congé de paternité et au moins deux mois de congé parental non transférables pour chaque parent). Elle note que depuis 2018 tous les Etats membres prévoient des congés rémunérés. Cependant, ces congés sont encore dans certains cas des droits familiaux et non des droits individuels, les pères devant parfois obtenir l'autorisation de la mère pour se voir transférer une partie du congé parental. Par ailleurs, le congé paternité étant généralement bien compensé, le congé parental l'est souvent moins

bien, avec des taux de remplacement entre 80 et 100% seulement dans 1/3 des Etats et à des conditions supplémentaires et/ou pour une période plus courte.

Enfin le rapport note que la proportion des pères prenant ces congés est en hausse dans plusieurs pays (Autriche, Estonie,, Finlande, Allemagne, Italie, Lituanie, Portugal). Mais il reste encore faible dans de nombreux Etats membres (Bulgarie, Croatie, Hongrie, République tchèque, Roumanie).

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurofound.europa.eu/publications/customised-report/2019/parental-and-paternity-leave-uptake-by-fathers>

Emploi et affaires sociales

Accord provisoire inter-institutionnel sur l'Autorité européenne du Travail.

La Présidence roumaine du Conseil a publié le texte de l'accord provisoire conclu avec le Parlement européen le 14 février 2019 sur le règlement établissant une Autorité européenne du travail (AET) ainsi qu'un document comparatif entre les positions du Parlement européen et du Conseil sur les principales dispositions du texte. L'adoption du texte final en plénière devrait avoir lieu en avril 2019.

En ce qui concerne l'implantation du siège de l'AET, la Présidence roumaine du Conseil a publié une proposition de procédure de prise de décision à ce sujet le 25 février 2019. Ce texte prévoit une feuille de route et une liste de critères à respecter pour candidater (nombre d'agences existantes dans l'Etat membre candidat, accessibilité du siège de l'Agence, offre d'infrastructures internationales multilingues pour le personnel et les membres de la famille des futurs agents de l'AET...). Il est prévu que les Etats membres prennent officiellement position sur le siège de l'AET en Conseil EPSCO le 13 juin 2019.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6128-2019-INIT/en/pdf>

et : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6128-2019-ADD-2/en/pdf>
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6791-2019-INIT/en/pdf>

Avis du CESE en faveur d'une directive-cadre pour des systèmes de revenu minimum.

Après des échanges controversés entre les différents groupes, le 20 février 2019, le Conseil économique et social européen (CESE) a adopté un avis « Pour une directive-cadre européenne relative à un revenu minimum », dans lequel il demande à la Commission européenne d'instaurer un cadre européen contraignant établissant un revenu minimum adéquat et adapté au niveau de vie de chaque Etat membre.

Le CESE insiste sur la nécessité d'une mesure ayant force contraignante, au regard de la faiblesse des résultats de la Méthode ouverte de coordination pour lutter contre la persistance des taux élevés de pauvreté ainsi que de l'enjeu de la légitimité et de la

crédibilité du projet européen. En effet, le Socle européen des droits sociaux pose comme objectif de garantir une vie digne à tous les citoyens de l'Union et de lutter contre les inégalités ainsi que l'exclusion sociale.

Le CESE précise qu'une directive-cadre permettrait à l'UE de soutenir et orienter les Etats membres dans l'élaboration de systèmes de revenu minimum décent tout en leur laissant une large marge de manœuvre quant aux moyens mis en œuvre pour réaliser l'objectif défini.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/pour-une-directive-cadre-europeenne-relative-un-revenu-minimum-avis-dinitiative>

Recueil EAPN de bonnes pratiques contre la lutte contre la pauvreté des travailleurs.

Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) a publié un recueil de bonnes pratiques ayant prouvé leur efficacité pour lutter contre la pauvreté des personnes ayant un emploi. Ce document fait écho à l'écueil des politiques européennes et nationales, qui mettent l'accent exclusivement sur l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Pour EAPN, l'emploi n'est pas la panacée et doit encore être de qualité pour éviter la paupérisation des travailleurs.

Parmi les mesures recueillies, on peut citer un service juridique finlandais pour conseiller les travailleurs sur leur contrat et conditions de travail ou le calcul d'un « minimum vital » en Irlande permettant d'évaluer la conformité du montant du salaire minimum à un niveau de vie décent.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2019/02/EAPN-CompendiumEAPN-V4_nobleed-00.pdf

Question parlementaire sur les mesures pour lutter contre les situations de « faux » travail indépendant.

Dans une question posée à la Commission européenne le 24 octobre 2018, l'eurodéputée Vilija Blinkevičiūtė (S&D, Lituanie) interroge la Commission concernant les mesures qu'elle envisage pour lutter contre le phénomène croissant du « faux » travail indépendant, qui a des impacts négatifs non seulement sur les économies nationales (non contributions aux systèmes de protection sociale et concurrence faussée) mais aussi sur les travailleurs concernés, moins bien couverts socialement (assurance sociale partielle et impact sur les pensions de retraite futures).

En réponse, la Commission a rappelé que les règles et les mesures de contrôle concernant l'application du droit du travail restent une prérogative des Etats membres. Pour autant, les travaux de la Plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré permettent de soutenir les Etats membres dans l'échange et l'évaluation de leurs pratiques pour lutter contre le phénomène des faux travailleurs indépendants. Ces travaux se poursuivront au sein de la future Autorité européenne

du travail et la Directive sur des conditions de travail sûres et transparente donnera une base légale aux travailleurs pour faire reconnaître, le cas échéant, leur relation de travail en tant que relation salariée.

Pour plus d'informations, voir :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2018/005439/P8_R E\(2018\)005439_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/reponses_qe/2018/005439/P8_R E(2018)005439_EN.pdf)

Décision favorable pour l'enregistrement de l'initiative citoyenne européenne « Europe CARES ».

La Commission a accepté la demande d'enregistrement d'une initiative citoyenne européenne appelant à des mesures européennes afin de garantir une éducation inclusive pour les enfants handicapés. Les organisateurs demandent à la Commission d'«*élaborer un projet de loi sur un cadre commun de l'UE en matière d'éducation inclusive, propre à garantir qu'aucun enfant ne sera laissé pour compte, pour ce qui est des services d'intervention précoce, de l'éducation et de la transition vers le marché du travail*».

Une telle demande se fonde sur la compétence de l'UE en matière de lutte contre la discrimination fondée sur le handicap et en matière de soutien aux Etats membres en ce qui concerne les systèmes éducatifs et de formation professionnelle.

La Commission a déclaré la demande d'enregistrement recevable. Celui-ci se déroulera officiellement le 4 mars 2019. Les organisateurs auront ensuite douze mois pour recueillir au moins un million de signatures de soutien provenant d'au moins sept Etats membres. Le cas échéant, la Commission aura ensuite trois mois pour décider de l'opportunité d'une initiative européenne.

Pour plus d'informations, voir : <https://europecares.info/>

Maintien des taux de chômage les plus bas depuis la crise de 2008.

Eurostat, l'office statistique de l'UE, a publié les chiffres du chômage pour le mois de janvier 2019. Les données montrent une stabilité des taux de chômage pour la zone euro par rapport à décembre 2018 qui s'établissent à 7,8% et en légère baisse pour l'UE des 28, atteignant 6,5% (contre 6,6% le mois précédent).

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en janvier 2019 ont été enregistrés en Tchéquie (2,1%) et en Allemagne (3,2%). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (18,5% en novembre 2018), en Espagne (14,1%) et en Italie (10,5%). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres, à l'exception du Danemark et de Malte où il est resté stable. Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 10,1% à 7,4%), en Grèce (de 21,1% à 18,5% entre novembre 2017 et novembre 2018) et en Espagne (de 16,4% à 14,1%).

En janvier 2019, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 14,9% dans l'UE28 et à 16,5% dans la zone euro, contre respectivement 15,8% et 17,7% en janvier 2018. Les taux les plus faibles en janvier 2019 ont été observés en Allemagne (6,0%), en

Tchéquie (6,1%) et aux Pays-Bas (6,5%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (39,1% en novembre 2018), en Italie (33,0%) et en Espagne (32,6%).

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9628015/3-01032019-BP-FR.pdf/2cf5a353-ae88-4bf1-94a2-e7acca44590b>

A venir

19 mars 2019, Bruxelles – Réforme de la protection sociale européenne : réduire la vulnérabilité des travailleurs ?

L'Institut syndical européen (ETUI) organise un nouveau forum mensuel sur les règles et la jurisprudence de l'UE en matière de sécurité sociale et de libre circulation, ainsi que des réformes en cours dans ces domaines, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des lacunes du système de protection qui aggravent la vulnérabilité de certains groupes.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/fr/Events/Monthly-Forum-EU-social-protection-reform-reducing-the-vulnerability-of-workers>

21 mars 2019, Paris – Débats d'Eurogip : « Santé-sécurité au travail : quels leviers en Europe pour une culture de prévention en entreprise ? ».

Eurogip, le groupe d'intérêt public sur les questions relatives à l'assurance et à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan international et européen, organise une conférence européenne sur les leviers de l'UE en la matière et les solutions à apporter à la sinistralité persistante due aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Sur la base des pratiques de prévention mises en place dans plusieurs Etats membres de l'UE, des recommandations pourront être mises en avant, telle que l'instauration d'une réelle culture de prévention dans les entreprises.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eurogip.fr/fr/actualites-eurogip/5127-debats-d-eurogip-2019-inscrivez-vous>

Social Europe : your stories, Commission européenne, 26 février 2019, 45 p.

Cet ouvrage recense les témoignages de citoyens européens, montrant comment les principes du Socle européen des droits sociaux font une différence dans leur vie quotidienne. Pour rappel, le Socle énonce 20 principes et droits devant permettre aux citoyens européens d'accéder plus facilement à l'éducation et aux compétences tout au long de la vie et doit contribuer à faire en sorte que tous les travailleurs jouissent de droits fondamentaux. L'exécutif européen a demandé également à ces citoyens européens de participer à un concours photo #MySocialRights en répondant visuellement à la question : " Comment percevez-vous vos droits sociaux dans l'UE ».

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8177&type=2&furtherPubs=no>

Ke Xu, Agnes Soucat, Joseph Kutzin, Callum Brindley, Nathalie Vande Maele, Hapsatou Toure, Maria Aranguren Garcia, Dongxue Li, Hélène Barroy, Gabriela Flores Saint-Germain, Tomáš Roubal, Chandika Indikadahena, and Veneta Cherilova, *Public Spending on Health: A Closer Look at Global Trends*, Organisation mondiale de la santé, 2018, 52 p.

Ce rapport présente un aperçu des dépenses de santé dans les pays membres de l'OMS entre 2000 et 2016. Il constate une augmentation des dépenses publiques domestiques et un déclin des financements externes, qui représentent moins d'1% des dépenses. Près de la moitié de cet aide externe est concentrée sur trois maladies : le VIH/Sida, la tuberculose et la Malaria. Il s'intéresse également pour la première fois, au financement des soins primaires et par maladie spécifique. Il s'intéresse également aux liens entre dépense et couverture du service. Parmi les constats clés mis en avant dans le rapport, on note également que si les dépenses de santé augmentent davantage que le reste de l'économie mondiale, constituant environ 10% du Produit intérieur brut (PIB), les restes à charge comptent pour environ 35% des dépenses de santé contre 51% des dépenses fournies par les gouvernements. En revanche, le rapport constate une tendance dans les pays à bas et moyens revenus à augmenter les dépenses publiques de santé. Dans ces pays, plus de la moitié de celles-ci est consacrée aux soins primaires, mais moins de 40% proviennent du gouvernement.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.who.int/news-room/detail/20-02-2019-countries-are-spending-more-on-health-but-people-are-still-paying-too-much-out-of-their-own-pockets>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

